

POISSONS

Bar blanc d'Amérique

Morone americana

Amerikaanse baars × White perch × Amerikanischer Streifenbarsch

Origine

Amérique du Nord

Voies d'introduction

Contaminant lors de l'élevage de *Morone* hybrides. Transport éventuel via le déchargement des eaux de ballast.

Usages en Belgique

Pas d'usages spécifiques connus.

Distribution en Belgique

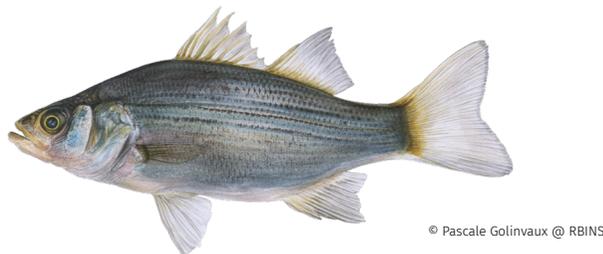
Absent

Habitat potentiel en Belgique

Principalement dans les eaux saumâtres, mais également dans les eaux douces et côtières. On peut également la trouver dans les rivières ou les eaux isolées, généralement avec un substrat boueux.

Nuisances

Prédation sur les œufs de poissons et compétition avec d'autres poissons pour la nourriture.



Caractéristiques

- Taille : très variable, de 12 - 49.5 cm ; poids de 250 à 2200 g.
- Corps aplati latéralement, le plus large à l'insertion de la nageoire dorsale.
- Couleur :
 - » Dos : gris-vert foncé voire même brun foncé à noir.
 - » Côtés : vert olive pâle ou vert argenté
 - » Ventre : blanc argenté
 - » Juvéniles parfois avec des rayures latérales légères
- Nageoires :
 - » Deux nageoires dorsales reliées par une membrane ; la première nageoire dorsale ① comporte 6 à 10 épines, la seconde ② 10 à 13 rayons ; lorsque la première nageoire dorsale est manipulée, la seconde nageoire dorsale se déplace avec elle vers le haut
 - » Nageoire anale avec 1 épine et 8-10 rayons
 - » Pas de nageoire adipeuse
- Ligne latérale avec de 44 à 52 écailles cténoïdes.

Espèces ressemblantes

Dans le commerce - et à l'état sauvage dans certaines rivières - l'espèce peut être confondue avec l'hybride *Morone* (*M. chrysops* x *M. saxatilis*).

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://doi.org/10.1079/cabicompendium.74160>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre : <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren>

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne.